

L'État et vous...

LETTRE D'INFORMATION
DE LA PRÉFECTURE
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Numéro 28 - Juillet 2009

www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr



Edito...



L'arrivée sur l'archipel du nouveau secrétaire général de la préfecture, M. Guy Mascres, dont la riche expérience en outre-mer est avérée, me permettra de conduire à bien, avec toute l'équipe en place, les trois grands dossiers devant rythmer l'activité des services de l'État pour les

mois à venir.

En premier lieu, le rendu des États Généraux de l'Outre-Mer et du Grenelle de la Mer. La pertinence et la qualité des débats qui se sont tenus tant à Saint-Pierre qu'à Miquelon ont été particulièrement porteurs d'espoir.

En deuxième lieu, la désignation -imminente- de l'entreprise délégataire du service public de desserte internationale en fret maritime de l'archipel.

En troisième lieu, la poursuite de la préparation de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Propre aux missions régaliennes de l'État (donc exclusive des évolutions susceptibles d'affecter les autres missions de l'État), cette révision tend à offrir un meilleur service public aux usagers, à faire bénéficier aux agents de meilleures conditions de travail et de carrière, ainsi qu'à diminuer le niveau des dépenses publiques.

La prochaine édition de l'« État et Vous » se fera à la rentrée de septembre.

Jean-Pierre BERÇOT,
Préfet de
Saint-Pierre-et-Miquelon

SOMMAIRE

A LA UNE : Les États Généraux de l'Outre-Mer.

DOSSIERS : Les aides et subventions de l'État - Le revenu supplémentaire temporaire d'activité - L'examen au permis de moto - Visite de l'ODEADOM - La gendarmerie participe au forum emploi - Départ - Nominations.

A La Une : Les États Généraux de l'Outre-Mer

Lors de son intervention devant les élus de l'Outre-Mer le 19 février dernier, le Président de la République avait souhaité que s'ouvre un vaste processus de concertation. Les États Généraux de l'Outre-Mer, fruit de cette volonté, sont l'occasion pour chacun de s'exprimer sans tabou pour débattre, proposer, témoigner, avancer et innover.

Les États Généraux de l'Outre-Mer se sont déroulés à Saint-Pierre-et-Miquelon entre le 15 et le 23 juin.

Cinq réunions publiques, présidées par les élus de l'archipel, ont traité des problématiques suivantes :

- Comment mettre en valeur la culture et l'identité de l'archipel et comment l'insérer dans son milieu régional ?
- Quelles sont les conditions nécessaires pour favoriser le développement durable de l'archipel ? Comment rendre plus transparente la formation des prix, et améliorer le pouvoir d'achat ?
- Comment favoriser le dialogue social et améliorer la formation professionnelle ? Comment permettre une réelle égalité des chances et promouvoir l'insertion des jeunes dans la société ?
- Quelle adaptation sera nécessaire au statut de l'archipel face à ses besoins en matière de développement, en fonction de l'évolution de son environnement institutionnel français et européen ?
- A Miquelon, l'ensemble des thèmes présentés ci-dessus ont été traités au cours de la journée du 23 juin.

Nous tenons à remercier les personnes qui ont participé à ces réunions. Vous pouvez encore vous exprimer jusqu'à la fin du mois de juillet sur le site des États Généraux www.etatsgenerauxdeloutremer.fr

L'étape suivante se déroulera au mois de septembre et consistera en une restitution au niveau national de la synthèse des principales propositions qui sont ressorties de cette phase de concertation.

Finalement, à la fin du mois d'octobre, un conseil interministériel arrêtera, en fonction des propositions retenues, des décisions et déterminera les modalités de leur mise en œuvre.



Nicolas LOREAL
Chargé de mission « coopération régionale » à la préfecture

Dossiers...

Aides et subventions de l'État versées en juin 2009

Bénéficiaire	Montant (en euros)	Objet	Origine des fonds
Association Miss Saint-Pierre-et-Miquelon	3 500	Election miss SPM édition 2009	Hors contrat de développement (crédits secrétariat d'État à l'Outre-Mer)
Ligue de hockey sur glace	4 660	Tournoi sélection séniors (Halifax)	FEBECS (Fonds d'échange à but éducatif, culturel ou sportif)
Association du Hockey Mineur	10 197	Tournoi Pee Wee / Bantam (Halifax) Echange sportif et scolaire (Iles de la Madeleine)	
Saint-Pierre Tennis Action	3 675	Ecole d'été et stage (Villeneuve-Loubet)	
Hockey Saint-Pierrais (Cougars)	2 070	Tournoi jeunes / adultes (Halifax)	
Hong Song Nae Club	700	Tournoi jeunes (Halifax)	
Ecole Sainte-Croisine	3 580	Découverte de Terre-Neuve	
Association stage comptable	650	Stage comptable (Saint-John's)	
Association sportive du lycée (reliquat 2008)	250	Solde 2008	
Association Eco Jeunes	715	Solde 2008	
Scouts de France	2 305	Formation métropole et camp d'été Chéticamp	
Maison des Loisirs	6 840	Séjours Montréal et Moncton	
Association sportive du lycée	6 858	Echanges pédagogiques	

Le Revenu Supplémentaire Temporaire d'Activité



Le secrétaire d'État à l'Outre-Mer a annoncé le 29 mai dernier la publication au Journal Officiel du décret instituant le Revenu Supplémentaire Temporaire d'Activité (RSTA) pour les salariés de l'outre-mer.

Le RSTA, allocation forfaitaire financée par l'État de 100 € par mois pour les salariés travaillant à temps plein et ayant un salaire total de moins de 1,4 SMIC (1 849,46 euros bruts), est la mesure de soutien au pouvoir d'achat des salariés d'outre-mer pour répondre à la crise qui frappe ces territoires.

Cette nouvelle mesure s'applique à Saint-Pierre-et-Miquelon. Elle est

effective à compter du 1^{er} mars 2009.

Sont concernés par cette mesure les salariés sous contrat de travail de droit privé et les agents non titulaires de la fonction publique. Le contrat doit avoir une durée égale ou supérieure au mois.

Pour les salariés travaillant à temps partiel ou qui ne sont pas employés sur tout un mois, le montant de la prime est réduit à due proportion.

La gestion du RSTA est confiée à la caisse de prévoyance sociale (CPS). Cet organisme adresse un formulaire préétabli aux bénéficiaires potentiels. Les salariés qui n'auraient pas reçu le formulaire et qui pensent avoir droit au RSTA devront se rapprocher de la CPS.

Le RSTA est attribué et versé trimestriellement à terme échu.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site : www.rsta-outremer.fr

Marc GIRARD
Contrôleur du travail



L'examen au permis de moto et ses différentes épreuves



La formation à la conduite d'un deux-roues a pour objectif de sensibiliser les automobilistes à la particularité de la conduite d'un deux-roues motorisé et aux risques qui y sont liés. En l'absence de formation particulière, ces conducteurs sont plus exposés au risque d'accident de la route pendant leurs premiers temps de conduite. Cette obligation touche ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2007, toutes les personnes titulaires d'un permis voiture (permis B) et souhaitant conduire une 125. Suite à ce stage, une attestation de suivi sera délivrée par l'école de conduite. Il suffira ensuite à l'automobiliste de se rendre à la préfecture pour faire mentionner sur son permis de conduire le droit de conduire une 125 cc.

Les différents types de permis de conduire pouvant autoriser la conduite d'un deux-roues :

PERMIS	AGE / ANCIENNETE	VEHICULE
BSR	A partir de 14 ans pour tous ceux qui sont nés après le 1 ^{er} janvier 1988	Motocyclette légère de plus de 50 cc dont la vitesse est limitée à 45 km/h (article R311-1 du Code de la route)
Permis A1	16 ans minimum	Motocyclette légère de plus de 50 cc dont la cylindrée n'excède pas 125 cc et la puissance 11 kw (15 ch) (article R311-1 du Code de la route)
Permis A	De 18 à 21 ans	Moto de puissance supérieure à 11 kw (15cv) et inférieure ou égale à 25 kw (34 cv) et d'un rapport puissance/poids inférieur ou égal à 0,16 kw/kg (soit un poids à vide supérieur ou égal à 156 kg).
	A partir de 21 ans ou après 2 ans de permis A	Accorde automatiquement le droit de conduire toutes les motos de plus de 34 cv (article R311-1 du Code de la route)
Permis B1	16 ans	Tricycle à moteur et quadricycle lourd à moteur dont la puissance n'excède pas 15 kw et dont le poids à vide ne dépasse pas 550 kg (article R221-4 du Code de la route)
Permis B	Moins de 2 ans d'ancienneté	Deux-roues dont la cylindrée ne dépasse pas 50 cc. Depuis le 1 ^{er} janvier 2007, les nouveaux titulaires d'un permis voiture (permis B) ont l'obligation de suivre une formation obligatoire de trois heures pour pouvoir conduire une 125 cc que ce soit un scooter ou une moto 125.
	2 ans d'ancienneté	Moto légère n'excédant pas 125 cc et la puissance de 11 kw (15cv) (article R221-4 du Code de la route)

Il est rappelé que si l'on n'a pas deux ans de permis B et que l'on n'est pas en possession d'un permis A ou A1, on ne peut conduire qu'un deux-roues dont la cylindrée ne dépasse pas 50 cc. Si l'on est né après le 31 décembre 1987, il devient indispensable d'être en possession du BSR pour piloter un 50 cc.

Yannick LECUYER

Chef du service des affaires juridiques et de la réglementation

Visite de l'ODEADOM à Saint-Pierre-et-Miquelon



L'Office de Développement Économique Agricole D'Outre-Mer (ODEADOM), établissement public administratif de l'État sous tutelle de trois ministères (Agriculture, Outre-Mer, Budget), œuvre au développement de l'économie agricole et aquacole des régions ultra-périphériques de l'Union européenne de la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane, ainsi que des collectivités ultra-marines de Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

L'Office soutient la compétitivité des productions majeures traditionnelles d'exportation que sont la canne à sucre et la banane. Il participe au développement des productions de diversification tant animales, végétales qu'agro-alimentaires, destinées à satisfaire les besoins du marché local, mais aussi des marchés de niche à l'export à haute valeur ajoutée.

L'ODEADOM s'organise en services techniques spécialisés. Ces services sont relayés au niveau local par les directions de l'agriculture et de la forêt qui organisent les consultations auprès des socio-professionnels, élus et organismes financiers et agricoles. Sous la présidence du Préfet, ces consultations formulent des avis sur les projets de développement à financer par l'Office.

Outre des financements communautaires agricoles de près de 200 M€ concernant les régions ultra-périphériques, l'ODEADOM gère également des financements nationaux de près de 6 M€ : investissements agricoles, animation, encadrement technique,

recherche et expérimentation, promotion des produits, études et missions, ...

Un conseil d'administration, présidé par un professionnel agricole ultra-marin et composé de 22 membres fixe les orientations, formule ses avis sur les projets et vote le budget de l'Office. L'archipel y est représenté professionnellement par MM. Charles Théault et Thierry Gautier.

Ce conseil d'administration se réunit deux fois l'an. Après la Guadeloupe en 2008, c'est à Saint-Pierre-et-Miquelon qu'il a tenu ses travaux du 8 au 14 juin 2009. Après avoir validé l'ensemble des opérations 2008 (*) et 2009 (**), des visites de terrain ont été organisées sur Saint-Pierre et sur Miquelon. Ces visites ont permis aux membres du Conseil de s'imprégner favorablement de la réalité d'une agriculture et d'une aquaculture peu connues, spécifiques et rudes, ainsi que de constater sur place les réalisations ayant bénéficié de soutiens financiers de l'ODEADOM dans les exploitations agricoles et aquacoles.

Les services de l'Etat et de l'ODEADOM se sont investis depuis près de six mois dans la préparation et l'organisation de ce conseil d'administration. Il faut également remercier la collectivité territoriale, les mairies de Saint-Pierre et de Miquelon, la CACIMA, le comité régional du tourisme, ainsi que l'ensemble des exploitants agricoles et aquacoles dans leur participation active à l'accueil des membres du conseil et la logistique qui l'accompagnait.

(*) 202 000 € pour Saint-Pierre-et-Miquelon, dont 92 000 € pour l'agriculture et 110 000 € pour l'aquaculture marine.

(**) 250 000 € pour Saint-Pierre-et-Miquelon, dont 140 000 € pour l'agriculture et 110 000 € pour l'aquaculture marine, avec un effort conséquent sur la création et l'installation de nouvelles exploitations agricoles à hauteur de 47 000 €.

Hervé COSSON

Chef du service agriculture / environnement de la DAF

La gendarmerie participe au forum emploi



Le vendredi 12 juin 2009, la gendarmerie participait aux côtés de nombreux autres partenaires au forum "être jeune dans la vie, être jeune dans la ville".

Pour la gendarmerie, cette manifestation fût l'occasion de présenter et d'expliquer ses missions, ainsi que l'ensemble de ses métiers et spécialités.

Force de police à caractère militaire, elle assure l'exécution des lois avec un champ de compétence et d'intervention très large.

Sur le site du forum, du matériel technique de police judiciaire était exposé (logiciel d'enquête, mallettes de constatation et révélations de traces...) et différents clips sur les spécialités et métiers étaient diffusés pour l'information des visiteurs.

En marge du stand, l'atelier d'initiation au tir au pistolet SIG SAUER (arme de poing 9 mm qui équipe les unités de la gendarmerie nationale) organisé caserne Pigeaud, a permis d'initier près de 200 tireurs mais également d'expliquer les conditions juridiques d'emploi des armes, recours ultime à la force pour les unités de gendarmerie.



Nombre de jeunes visiteurs ont été surpris par la richesse des métiers proposés. Au delà "du cœur de métier" et de la diversité des spécialités qu'offre la filière opérationnelle (gendarmerie départementale, gendarmerie mobile, garde républicaine,

maître-chien, spécialistes montagne, techniciens en identification criminelle, motocyclistes...), la filière soutien (administration,



armurier, affaires immobilières, infirmiers, mécanique auto-engins blindés...) a su également retenir l'intérêt de plusieurs jeunes de l'archipel.

Avec près de 6 230 postes ouverts en 2009, la gendarmerie propose un large choix de métiers et spécialités qui concourent au service public de sécurité. Les informations relatives au recrutement peuvent être obtenues auprès du commandement de la gendarmerie à Saint-Pierre-et-Miquelon au 41 02 63 ou sur le site :

www.lagendarmerierecruite.fr

Samuel JOGUET

Chef d'état-major du commandement de la gendarmerie

Départ

CHFD



Le **Dr Claude LESOAVEC**, gériatre, a cessé ses fonctions le 31 mars 2009.

Chef de service du secteur maison de retraite et soins de longue durée au centre hospitalier François-Dunan depuis 1992, M. LESOAVEC a fait valoir ses droits à la retraite après une longue carrière sur l'archipel.

Nominations

Préfecture



M. Guy MASCRE, nommé par décret du Président de la République du 25 mai 2009 secrétaire général de la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon, a pris ses fonctions le 25 juin dernier. Ancien officier de l'armée de terre, entré dans l'administration en 1997, il a acquis une grande expérience de l'outre-mer pour avoir occupé des fonctions en Nouvelle-Calédonie, à la Réunion et à Mayotte. Il était précédemment sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot.

Aviation civile



M. Fabrice RENAUDIN, technicien supérieur d'études et d'exploitation de l'aviation civile a pris ses fonctions d'inspecteur de surveillance en charge de l'exploitation aéroportuaire, de la navigation aérienne et de la sûreté le 1^{er} juin dernier. Il était précédemment en poste en Polynésie Française.

CHFD



Diplômée de la faculté de médecine de Marseille, le **Dr RAMAMONJISOA** remplace le Dr Claude LESOAVEC depuis le 2 juin 2009. Titulaire de la Capacité de Gériatrie, sa fonction de gériatre l'a amenée à occuper des postes à responsabilité, notamment à l'hôpital Charles Foix, à Ivry sur Seine (94), à l'hôpital René Muret, à Sevran (93).

Son expérience gériatrique l'a également conduite au poste de médecin coordonnateur dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes publics autonomes.

Préfecture
de Saint-Pierre-et-Miquelon :
Place du Lieutenant-Colonel-Pigeaud
B.P. 4200 - 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. : 05 08 41 10 10 - Fax : 05 08 41 25 46
www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr

Directeur de la publication :
Jean-Pierre BERÇOT, Préfet

Responsable de la rédaction :
Robert NIEDERLANDER,
Chef de Cabinet du Préfet

Document réalisé avec le concours des
services déconcentrés de l'État

Conception et impression :
Saint-Pierre - Imprimerie administrative.